

Paris, le 28 juin 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Elections législatives : « La viticulture : la grande oubliée des élections législatives » La CNAOC et VINIGP précisent leurs 6 attentes auprès des futurs élus**

A quelques jours du scrutin des élections législatives, les vignerons d'AOC et d'IGP s'apprêtent eux aussi à élire leurs prochains représentants à l'Assemblée et regrettent que l'agriculture soit la grande oubliée des débats, seulement quelques mois après la crise agricole. Précisions sur les priorités françaises des vignerons sous indications géographiques par la CNAOC et la Confédération des Vins IGP.

#### **L'absolue nécessité de définir un cap clair pour bâtir la viticulture de demain : 6 priorités pour les vignerons d'AOC et d'IGP**

La viticulture ne relève pas d'une simple production agroalimentaire, le vin et les eaux-de-vie de vin ne sont pas le fruit d'une recette et la vigne est une plante pérenne dont la culture s'inscrit sur un temps long. La multiplication et l'accélération des normes agricoles et environnementales ont plongé la viticulture dans une position très inconfortable en termes de pilotage et d'adaptation.

*« Le cap qui sera donné demain par le Gouvernement sera donc d'une importance capitale, car si la filière viticole a toujours su s'adapter, elle a besoin d'une vision claire et d'un soutien concret des pouvoirs publics. Le plan de filière national, qui sera finalisé courant juillet, sera un très bon support pour coconstruire ce cap dont nous avons tant besoin, que ce soit pour les outils de régulation, l'innovation, la RSE ou encore la communication »* précise Jérôme Bauer, Président de la Confédération des AOC.

#### **Les 6 priorités pour la viticulture d'AOC et d'IGP**

- **Faciliter l'activité des vignerons : clarifier et unifier les démarches administratives** via la poursuite du chantier engagé avec l'administration pour la simplification administrative
- **Favoriser la transmission dans un cadre familial** : alignement sur le Pacte Dutreil dans le prochain Projet de Loi de Finances (PLF 25)
- **Généralisation du principe « Pas d'interdiction sans solution »** : refus d'un renvoi à la subsidiarité en Europe et maintien d'un cadre favorable à la production viticole en imposant des règles stables
- **Oui à la culture du vin et de la modération, non à la stigmatisation de la consommation** : maintenir une fiscalité équilibrée et s'opposer à la hausse des taxes sur le vin.
- **Dynamiser l'emploi saisonnier et l'attractivité du métier de vigneron** : En pérennisant le dispositif TO-DE pour les travailleurs saisonniers
- **Consolider la trésorerie des entreprises viticoles en soutenant l'amont** : En garantissant des prix rémunérateurs aux producteurs dans la future loi EGALIM4.

## L'agriculture, la grande oubliée des programmes politiques

Pour les vins sous indications géographiques (AOC et IGP), et la viticulture en générale, ces élections législatives sont d'une importance capitale : simplification administrative, transmission, juste rémunération, relance de l'export, santé des consommateurs et des producteurs et modération... Autant de combats importants pour notre filière, quasi absents des programmes politiques et pour lesquels les vignerons doivent se mobiliser.

*« Avec la CNAOC, la Confédération des VINIGP a répertorié et mis en ligne l'ensemble des mesures proposées sur le volet agricole et viticole des partis politiques candidats. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous sommes les grands oubliés de cette campagne. C'est d'autant plus étonnant que traversons une crise agricole et viticole d'ampleur et que notre mobilisation récente a permis de montrer au grand public les difficultés de notre secteur. J'appelle ainsi tous les candidats à préciser leurs positions sur le terrain auprès de nos fédérations régionales de producteurs. »* **précise Gérard Bancillon, le Président de la Confédération des IGP.**

Retrouvez l'intégralité des programmes agricoles sur : [www.vignerons-aoc-igp.fr](http://www.vignerons-aoc-igp.fr)

### A propos de la CNAOC

La Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vin à appellations d'origine contrôlées (CNAOC) regroupe à travers 17 Fédérations régionales, soit l'ensemble des syndicats viticoles d'appellation de France (365). Elle représente tous les vignerons produisant des vins d'appellations d'origine (AOC), quel que soit leur statut, auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Elle est active sur les sujets d'intérêts collectifs de la filière, sur le champ de la défense du statut de l'exploitant viticole et celui de la défense des intérêts communs liés à l'appellation d'origine contrôlée.

### A propos de la Confédération des vins IGP

Notre Confédération est historiquement créée en 1954, à l'initiative de ses viticulteurs. Longtemps connue sous le nom de Confédération Française des Vins de Pays (CFVDP), elle en change quand ceux-ci deviennent des vins à Indication Géographique Protégée (IGP). Une garantie officielle qui leur est attribuée par l'Union européenne suite à la réforme des signes de qualité en 2008. La Confédération des vins IGP de France, qui regroupe une trentaine d'ODG et 66 sur les 76 IGP existantes, a pour mission d'étudier, d'organiser et de défendre les intérêts des producteurs de vin IGP et des syndicats adhérents.

### Contact presse

CNAOC - Charlotte BAROTIN : 01 42 61 21 25 / 06 74 61 78 75

VINIGP - Christelle JACQUEMOT : 01 40 20 93 80